



Conditions de travail dégradées et accidents graves : Doit-on faire confiance à nos directions ?

Le jeudi 31 mars, en fin d'après-midi, un accident grave est survenu à l'atelier serrurerie, situé porte 4.

Un travailleur a été éjecté en passant au-dessus d'une poche de gaz qui a explosé au moment de son passage. Les conséquences sont très graves pour notre collègue puisqu'il a eu les jambes brisées par le souffle de l'explosion et d'autres séquelles.

Les conséquences de cette explosion pour ce travailleur, à quelques mois de la retraite, sont irréversibles, avec notamment l'amputation d'une jambe en dessous du genou. A l'heure actuelle rien ne dit qu'il n'y aura pas d'autres conséquences. Elles sont déjà très lourdes pour lui et sa famille, ses compagnons.

Depuis plus d'une semaine c'est l'inquiétude sur le sort de notre camarade de travail qui domine mais aussi la découverte jour après jour d'une situation collective de travail qui n'aurait jamais dû avoir lieu et qui n'est pas totalement éclaircie !

Un atelier vétuste avec un réseau gaz à la tuyauterie rouillée.

L'atelier Serrurerie daterait des années 50-60. Il est tellement vétuste qu'il est prévu de le remplacer par un nouvel atelier dans la zone du parking base-vie prochainement.

Contrairement à ce qui a été dit dans la presse le lendemain du drame (« entrepôt de 10000 m² »), la Serrurerie est un atelier de production de découpe d'acier. L'usage du chalumeau ou d'engins de découpe est donc quotidien, avec toutes les projections incandescentes et points chauds qui en découlent !

L'explosion s'est produite par accumulation du gaz dans un regard situé dans une allée de circulation. Elle a soulevé une plaque de tôle, prévue pour boucher ce regard dans lequel passent des tuyauteries et des câbles électriques.

Deux de ces tuyaux proviennent de l'atelier PPM et alimentent en gaz éthylène et oxygène l'atelier serrurerie par un réseau sous-terrain d'une centaine de mètre. La poche de gaz accumulée dans le regard provient, dès les premières constatations, de ce réseau lui-même. Des tests ont permis de constater que les 2 tuyauteries gaz étaient fuyardes et elles ont été condamnées.

Quels contrôles du réseau ? Quelle fréquence ? Quel état du réseau sous terrain ? Où passe exactement le réseau et quels ateliers alimente-t-il ?

Ces questions attendent toujours des réponses plus d'une semaine après !

Une des priorités de la direction étant surtout que la production redémarre, une installation provisoire a été mis en place dès le lundi 4 avril. Un début de production a même été amorcé.

Mais un tour de l'installation effectué par les compagnons le lendemain a révélé que ce n'était pas conforme : bouteilles de gaz en plein milieu de l'atelier et à proximité d'une table de découpe, panier de gaz provisoire non raccordé à la masse (l'électricité statique peut provoquer une flamme lors du débranchement des boyaux), 3 longueurs de boyaux alors que seulement deux sont autorisées en temps normal...

Sous la pression des compagnons l'installation provisoire (acétylène et oxygène) a été revue par la hiérarchie, mais rien n'est encore sous contrôle et plusieurs chalumeaux ont éclaté depuis !

Quelle confiance alors accorder à nos directions sur le souci qu'ils ont de faire correctement les choses pour assurer des conditions de travail dignes de ce nom ?

Nous venons au travail pour gagner notre vie, non pas pour la perdre ou même subir des séquelles extrêmement graves !

Nous devons tous nous emparer du sujet car en réalité nous ne découvrons rien ! Nous avons tous collectivement l'expérience de situations de travail qui ne sont pas conformes :

Fumée de soudure sans extraction, fumées de soudure inox sans procédure conforme pour la sécurité des travailleurs, coactivité avec peinture sans masques ni aérations adéquates, circulation du site et coactivité piétons / engins de manutention, pression des tickets, charge de travail, bâtiments et installations techniques non entretenus, installations provisoires bord vétustes...la liste est longue !

La quasi-totalité des investissements effectués sont faits pour gagner en productivité et non pour nos conditions de travail et de sécurité.

Aujourd'hui, en atelier ou à bord, statut chantiers de l'Atlantique ou sous-traitants, embauchés ou intérimaires : les conséquences, c'est au plus près de la production qu'on les subit et elles vont jusqu'à être mortelles !

Pour échanger collectivement et montrer à nos directions que nous ne voulons pas subir les conséquences de leurs choix, nous proposerons de nous rassembler en débrayage central : d'ici là discutons-en dans nos équipes et faisons le tour des problèmes.